

## **Extrait du Registre des Délibérations**

*du Conseil Municipal*



### **SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

**Absents et représentés** : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

**Votes par procuration** :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée  
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI  
Mme H. LAFORÊT-THIBAULT a donné pouvoir à Mme I. GARSMEUR après son départ  
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### **Détail du quorum**

#### **Délibérations 1 à 2 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	41

#### **Délibérations 3 à 6 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

#### **Délibérations 7 à 11 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	44

#### **Délibérations 12 à 18 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

#### **Délibérations 19 à 22 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

#### **Délibération 23 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

#### **Délibérations 24 à 30 :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

---

URBAFON/V/CB/NM

### **21- Mulsanne - La Pincenardière - Cession au Département de la Sarthe**

DGA Développement - Urbanisme - Qualité Architecturale

**Rapporteur(s) M. Christophe COUNIL**

La Ville du Mans est propriétaire des parcelles, à usage de terrains de sports, situées sur les sites du Clos Fleuri et de la Pincenardière, sur la commune de Mulsanne.

Ces terrains longent la route départementale 92 que le Département de la Sarthe envisage d'élargir et réaménager.

Le Département de la Sarthe sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée AA n° 397 (issue de la parcelle AA n° 283) pour 311 m<sup>2</sup>, de la parcelle cadastrée AA n° 395 (issue de la parcelle AA n° 83) pour 5 014 m<sup>2</sup>, et de la parcelle cadastrée AA n° 393 (issue de la parcelle AA n° 374) pour 917 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 6 242 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'une indemnité d'un euro forfaitaire.

Le service France Domaine a été consulté.

Aussi, si vous êtes d'accord, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'acte de cession à intervenir et tous documents s'y rapportant, avec le Département de la Sarthe, dont les frais incomberont à l'acquéreur,
- encaisser le montant de la recette qui fera l'objet d'une inscription à un prochain document budgétaire,
- procéder aux opérations d'ordre patrimonial correspondant.

### Votes

**55 élus ont voté POUR :** M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. Y. CALIPPE (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par Mme C. LEROUX), M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par Mme C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme F. LAGARDE), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT (représentée par Mme I. GARSMEUR), Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226559H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022

# MULSANNE

Le Mans



N° 21

Rue Wilbur Wright

Rue Antoine de Saint-Exupéry

Route Départementale n° 92

AA 395

AA 393

AA 397

Chemin des Humaudières

LA PINCARDIERE



Vu pour être annexé à la délibération n°21  
du Conseil Municipal du 15 septembre 2022

Pour la Directrice Générale empêchée  
l'Agent du Service des Assemblées  
et de la Réglementation

